



Quelles sont mes droits en tant que femme qui n'est plus au domic

Par **fripounette**, le **09/05/2012** à **17:04**

Bonjour,
en octobre 2010 hospitalisée pour dépression pendant 3 mois
pendant ce temps mr contacte avocat et conditionne enfants
sortie d'hospitalisation sous conditions de ne pas retourner au domicile
mr débloque pel pour partager mais le garde entièrement
mr ne veut pas que les enfants reviennent vers moi et les conditionnent à sa
façon s'en occupent plus qu'avant et leurs offrent tout ce qu'ils veulent et fait
n'importe quoi du style de venir me cambrioler chez moi

habites jusqu'au mois d'aout dans un chalet sans avoir récupérer quoique que
se soit au domicile car mr a changé les serrures donc appel a un huissier pour
récupérer quelques vêtements
paie les crédits du ménage et lui maison
je loue un loyer actuellement
procédure entamée mais mr traîne et obtient garde enfants à la conciliation
(enfants de 13 et 16ans) et donc mise à disposition de la mère pour enfants
selon les bons vœux de ceux ci et de mr
décision de non-conciliation
mr demande garde maison à titre gratuit sans indemnité + pension alimentaire
et mets le + jeune en internat l'année prochaine
travaille en 2 huites et donc pas disponible pour activités et devoirs de valentin
(13ans)
monsieur a une compagne qui depuis peu habites le domicile
j'ai reçu l'assignation et cela passe le 24-05 mais j'ai demandé à mon avocat

et là c'est le monde du silence

ne pas s'inquiétait mais actuellement rien n'est bien défini et je suis toujours à la disposition de mr
financièrement c'est le calvaire (1400€ de salaire 418 de loyer 100 edf plus crédit voiture achetée en commun qui est épave à ce jour mais que je paie toujours + environ 300€de crédit en commun)

j'ai besoin que l'on me conseille sur ce que j'ai droit enfant et biens et crédits
cordialement